

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SALMIECH 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de M. LABIT Jean-Paul, Maire

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de 2023
- Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître : un excédent de 64 832.54 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	66 878,60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	22 338,20
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	2 046,06
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	64 832,54

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

012-211202551-DE_2024_024-DE

A G E D I

DE_2024_024

A. EXCEDENT AU 31/12/2023	64 832,54
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	64 832,54
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

012-211202551-DE_2024_024-DE

A G E D I

DE_2024_024